SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 AOÛT 2020
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS :

Michelle Moisan, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Présentation et période de questions portant sur les 4 demandes de dérogations mineures des points : 7, 8 9 et 10
7. Résolution : Demande de dérogation mineure : 199, côte Gosselin - Cabanon
8. Résolution : Demande de dérogation mineure : 577, route Prévost - Garage
9. Résolution : Demande de dérogation mineure : Cession d'une partie du cadastre 6 039 548
10. Résolution : Demande de dérogation mineure : 6885, Royal - Garage
11. Résolution : Embauche d'un étudiant - aide aux travaux publics
12. Résolution : Contrat de réparation de l'asphalte – rue des Sorciers et chemin du Quai
13. Résolution : Achat – Rideaux – Abri permanent
14. Comptes à payer
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1552 -20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1553-20

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 JUILLET 2020

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **6 juillet,** tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de 2020 : **13**
Coût des travaux : 332 980. $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

6. PRÉSENTATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES 4 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES DES POINTS 7, 8, 9 ET 10

M. Julien Milot a expliqué les quatre (4) demandes de dérogations mineures et répondu aux questions des citoyens présents.

RÉSOLUTION NO : 1554-20

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 199, CÔTE GOSSELIN - CABANON

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'implantation d'un cabanon en cour avant à 6.15m pour le côté nord-est et à 7.91m du côté nord-ouest de l'emprise de rue au lieu de 15 m tel que prescrit à l'article 6.2.2 du règlement de zonage.

RÉSOLUTION NO : 1555-20

8. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 577, ROUTE PRÉVOST- GARAGE**

ATTENDU QU'Un**e** demande modifiée a été transmise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme, ce dernier a décidé de sursoir à sa recommandation et de référer le requérant directement au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil a rencontré le citoyen lors d'une séance de travail précédant la présente séance publique;

Il est proposé par **Bruno Gosselin**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accueillir favorablement la demande de dérogation mineure du propriétaire pour construire un garage de 26pi x 28 pi, soit 728 pi² au lieu de 700 pi² tel que prescrit par 5.1.2.2 garage privé isolé du bâtiment principal du Règlement de zonage ainsi qu'une remise de 14pi x 21pi attenante au mur arrière du garage.

RÉSOLUTION NO : 1556-20

9. <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : CESSION D'UNE PARTIE DU CADASTRE 6 039 548</u>

ATTENDU QUE le lot 6 039 548 possède une voie d'accès située au nord du chemin Royal;

ATTENDU QU'UNE partie de cette voie d'accès fait l'objet de la présente cession;

ATTENDU QUE cette voie d'accès a présentement 28 m de frontage;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la cession d'une partie du lot 6 039 548 dont les dimensions sont 9,64 m x 9,13 x 8,77 x 9,13 m. Cette cession aura pour effet de réduire la voie d'accès à 18,36 m de frontage.

RÉSOLUTION NO : 1557-20

10. <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 6885, ROYAL - GARAGE</u>

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la construction d'un garage de 65,325m2 au lieu de 65m2 tel que prescrit par 5.1.2.2 garage privé isolé du bâtiment principal du Règlement de zonage.

RÉSOLUTION NO : 1558-20

11. <u>EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AIDE AUX TRAVAUX PUBLICS</u>

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'embaucher Jérémy Lessard à titre d'aide aux travaux publics.

RÉSOLUTION NO : 1559-20

12. <u>CONTRAT DE RÉPARATION DE L'ASPHALTE – RUE DES SORCIERS ET CHEMIN DU QUAI</u>

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage peuvent se faire dans la rue des Sorciers dès les prochaines semaines;

ATTENDU QUE les travaux de la Société des traversiers du Québec à l'extrémité du quai de Saint-Laurent ne sont pas encore terminés;

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage du chemin du Quai se feront lorsque les travaux de la STQ seront complétés et que la température le permettra;

ATTENDU l'octroi d'une subvention de 20 000 $ du Ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale « Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES);

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat d'asphaltage à PAVCO, pour la somme de 19 960,25 $ pour la rue des Sorciers ainsi que le chemin du Quai. L'excédent des coûts sera absorbé par les fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1560-20

13. ACHAT – RIDEAUX – ABRI PERMANENT

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de faire l'achat de rideaux pour l'abri permanent du Parc maritime de Auvents St-Laurent au coût de 7 485 $ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NO : 1561-20

14. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (25 160,92 $) et le paiement des comptes (114 858,88 $) totalisant **140 019,80 $** pour le mois juillet de 2020 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1561-20.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

15. CORRESPONDANCE

- Subvention MTQ 20 000 $
- Approbation du Règlement d'emprunt 593-2020
- Lettre Moulin de Saint-Laurent

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1562-20

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 55.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».